

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2026, la Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées ;
- Le bilan après affectation du résultat ;
- Le tableau d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-Les résolutions adoptées

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS Bank réunie le 30 Avril 2026 après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS de l'année 2025,
- Des Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2025,
- Des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2025,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux Comptes et du rapport du Conseil d'Administration et approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2025, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

<i>Rubrique</i>	<i>Montant en dinars</i>
<i>Bénéfice net de l'exercice 2025</i>	10.545.399,262
<i>Report à nouveau 2024</i>	47.614.608,300
<i>Bénéfice à affecter</i>	58.160.007,562
<i>Réserves Légales (pour atteindre 10% du capital social)</i>	-
<i>Réserves dans le cadre de l'article 412 ter (nouveau) du code de commerce (loi n°41-2024 du 2 aout 2024 relative à l'amendement de quelques dispositions code de commerce)</i>	-759.495,936

<i>Rubrique</i>	<i>Montant en dinars</i>
<i>Distribution de dividendes de un (01) dinars par action</i>	-6.000.000,000
<i>Fonds Social</i>	-400.000,000
<i>Total des Résultats reportés à la fin de l'exercice 2025</i>	51.000.511,626

Les dividendes seront mis à la disposition des actionnaires dans un délai ne dépassant pas trois mois de la date de cette assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Renouveler le mandat de **Mme Raja BEN SASSI** administrateur au Conseil d'Administration de la BTS Bank représentant les participations publiques ;
- Renouveler le mandat de **Mr Kamel INOUBLI** administrateur au Conseil d'Administration de la BTS Bank représentant les petits actionnaires ;
- Nommer **Mr Nabil FRINI** administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BTS Bank et ce, suite aux résultats de l'appel à candidatures n° 1-2026 (2^{ème} avis) effectué par la banque pour le choix d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration et présider le comité d'audit.

Et ce pour une période de trois années (2026-2027-2028) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration comme suit :

1. Fixer les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion relative à l'exercice 2025 conformément à la circulaire de Mr le Président du Gouvernement n° 12-2024 du 5 avril 2024 comme suit :
 - Un montant de **quatre mille (4000 TND) dinars brut** au président du Conseil d'Administration par présence effective à la réunion du Conseil d'Administration sans dépassé le **plafond de vingt-quatre mille (24000 TND) dinars** par an quel que soit le nombre de réunions.
 - Un montant de **deux mille (2000 TND) dinars brut** à chaque membre du Conseil d'Administration par présence effective à la réunion du Conseil d'Administration sans dépassé le **plafond de douze mille (12000 TND) dinars** par an et par membre quel que soit le nombre de réunions.
2. Fixer le montant de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration pour l'année 2026 comme suit :
 - Un montant **net de deux mille cinq-cents dinars (2500 TND)** par séance pour chaque président des comités d'audit et des risques sans dépassé le **plafond de quinze mille (15000 TND) dinars** par an et par président quel que soit le nombre de réunions du comité d'audit ou de risques
 - Un montant **net de deux mille dinars (2000 TND)** par séance pour chaque membre des comités d'audit et des risques ainsi que pour chaque président et membre des autres comités issus du Conseil d'Administration sans dépassé le **plafond de douze mille (12000**

TND) dinars par an et par chaque membre des comités d'audit et des risques ainsi que pour chaque président et membre des autres comités issus du Conseil d'Administration. Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui-même.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à émettre un emprunt ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant ne dépassant pas **50 millions de dinars** durant la période allant de la date de la présente réunion à la date de la prochaine réunion que l'Assemblée Générale réservera à l'approbation des résultats de l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration est chargé d'arrêter le montant du ou des emprunts, les modalités et les conditions de leur émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II-Le bilan après affectation du résultat

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025 (Unité : en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	31/12/2025	31/12/2024	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	91 490	76 236	15 254
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	234 406	275 974	-43 273
AC3- Créances sur la clientèle	1 720 348	1 555 486	164 862
AC4- Portefeuille –titres commercial	1 677	-	1 677
AC5- Portefeuille d'investissement	1 385	46 412	-45 027
AC6- Valeurs immobilisées	9 370	9 317	53
AC7- Autres actifs	43 200	42 972	1 933
Total Actifs	2 101 876	2 006 397	95 479

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	1 872	2 632	-760
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-	-	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	76 593	60 779	15 814
PA4- Emprunts et ressources spéciales	1 770 674	1 717 013	53 661
PA5- Autres passifs	125 320	103 203	22 117
Total Passifs	1 974 459	1 883 627	90 832

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	31/12/2025	31/12/2024	Variation
1- Capital	60 000	60 000	-
2- Réserves	16 416	15 155	1 261
3- Autres capitaux propres	-	-	-
4- Résultats reportés	51 001	47 615	3 386
5- Résultat de la période	-	-	-
Total Capitaux propres	127 417	122 770	4 647
Total Passifs et Capitaux Propres	2 101 876	1 894 306	90 832

III-TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Rubriques	Capital	Réserves	Réserves légales	Fonds social	Dotation Fonds art 412 ter loi 41-2024	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Avant Affectation	60 000	15 155	6 000	8 368	787	47 615	10 545	133 315
Intérêts recouverts en 2025 au titre des prêts sur Fonds Social		102		102			-	102
Affectation approuvée par l'AGO du 30-04-2026		1 159	-	400	759	9 386	-10 545	
Distribution Dividendes						-6 000		-6 000
Solde Après Affectation du Résultat 2025	60 000	16 416	6 000	8 870	1 546	51 001	-	127 417

VI-LISTE ACTUALISEE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	Nom et Prénom	Qualité	Actionnaire représenté	Mandat	Nbre mandat	Activité	Administrateur dans d'autres sociétés et mandat
1	Mme Raja Ben SASSI	Présidente	Participations Publiques	2026-2028	2	Contrôleur Général des finances au CGF (directeur général)	-
2	Mr Kamel OUERFELLI	Membre	Participations Publiques	2024-2026	2	Directeur Général Adjoint à l'APII	Pole technologique de la valorisation des ressources sahariennes
3	Mme Saloua LANGAR	Membre	Participations Publiques	2024-2026	2	Ancien Directeur Adjoint à la CNSS	SIPHAT
4	Mr Adnane Mehdi ZBISS	Membre	Participations Publiques	2025-2027	2	Ancien Cadre supérieur de la BNA Bank	-
5	Mr Marouane OUEDERNI	Membre	Participations Publiques	2025-2027	2	Ancien DGA de la BFPME	-
6	Mme Kaouther NEJI	Membre	Participations Publiques	2025-2027	1	présidente du comité général des dépenses publiques à la présidence du Gouvernement	OACA
7	Mr Ridha KHALFAOUI	Membre	Participations Publiques	2025-2027	1	Ancien DGA de la CNSS	ST Sucre et BTS
8	Mr Nabil FRINI	Membre	Indépendant	2026-2028		Ancien Secrétaire Général à la STB	Immobilière de l'avenue Cotusal Société El Helya
9	Mme Wafa SFAR KHOUAJA	Membre	Indépendant	2025-2027	1	Ancien Cadre supérieur de la BCT	Pharmacie centrale de Tunisie, ATL et BFPME
10	Mr Kamel INOUBLI	Membre	Actionnaires minoritaires	2026-2028	2	Ancien Cadre supérieur de la BNA et formateur à l'ABF	-